

Recueil Dalloz 2025 p.1512

À propos de l'ouvrage *À la découverte du droit - Une propédeutique juridique*

Julien Dubarry, Professeur à l'université de la Sarre, Titulaire de la Chaire de droit civil français et de comparaison juridique appliquée, Directeur du Centre juridique franco-allemand, Détaché de l'université de Toulon, Membre associé du Laboratoire de droit civil de l'université Paris Panthéon-Assas (Paris II)

Pour qui avez-vous écrit ce livre paru aux éditions Lefebvre Dalloz le 10 juillet 2025 ?

Je l'ai écrit pour quatre publics différents, ce qui était un défi. Réclamé par des *professeurs du secondaire* dispensant l'enseignement optionnel « droit et grands enjeux du monde contemporain » en terminale pour mieux appréhender le socle de connaissances théoriques minimales nécessaire à tout raisonnement juridique, je l'ai également conçu comme un ouvrage d'apprentissage et d'orientation pouvant être recommandé aux *élèves sérieusement intéressés par le droit et son monde* souhaitant approfondir leur option ou préparer leur première année de droit. Par les thèmes abordés, qui recoupent largement ceux du cours d'introduction au droit proposé dans les universités, il peut également être un ouvrage d'accompagnement à ce cours pour l'*étudiant de première année de licence* de droit. Pour résumer, c'est un livre destiné à assurer au mieux la transition entre le lycée et l'Université. En choisissant de m'exprimer le plus simplement possible sur la complexité du droit, j'espère également qu'il pourra être consulté avec profit par l'étudiant *non juriste* en sciences politiques, de classe préparatoire ou d'école de commerce ayant besoin d'une vision globale de la matière juridique, voire par tout citoyen ou justiciable qui voudrait comprendre l'univers du droit français.

Quelles sont les particularités de cet ouvrage par rapport aux autres « introductions au droit » ?

Je dirais qu'il présente deux grandes particularités, l'une relative à son esprit, l'autre à son contenu. S'agissant de l'esprit, j'ai voulu adopter une approche pédagogique qui livre une *appréhension globale du phénomène juridique* et qui ne se focalise sur les thèmes, parfois trop abstraits à mon sens pour des novices, qui forment la substance de l'introduction au droit classiquement entendue. Sont certes abordés la fabrique de la loi, les différences entre les styles d'expression du droit selon la tradition juridique dans laquelle le juriste est enraciné, l'application de la loi et le rôle de la jurisprudence, mais aussi le rapport du droit au juste et à la vérité, quelques principes rudimentaires du droit civil et du droit pénal, sans négliger la pratique du droit, que ce soit au travers des exercices universitaires ou dans le cadre des professions auxquelles ils forment. Le pari est qu'avec cette présentation d'ensemble, le lecteur aura une image fidèle des dynamiques à l'oeuvre dans notre droit contemporain et que les points techniques abordés en cours d'introduction au droit ou dans des ouvrages plus techniques, parfois à peine évoqués dans ce livre, pourront être mieux contextualisés et compris - je pense notamment à la question des normes rétroactives ou des principes généraux régissant le droit de la preuve.

S'agissant du contenu, deux spécificités peuvent être signalées. On remarquera, d'une part, un appareil scientifique assez réduit et plutôt international en notes de bas de page, l'idée étant d'offrir *deux niveaux de lecture*. Ce qui est essentiel figure dans le texte, en ce compris la reproduction d'extraits de décisions importantes, que l'étudiant aura ainsi toujours à portée de mains, ou d'opinions doctrinales, ce qui familiarisera le lecteur avec des styles différents d'expression de la doctrine juridique ; quant aux notes de bas de page, elles permettent d'approfondir certains aspects traités en élargissant

parfois son horizon, les revues électroniques libres d'accès, françaises ou étrangères, étant notamment mobilisées par égard au lecteur qui ne disposerait pas d'un accès aux bases de données juridiques. Je soulignerais, d'autre part, l'importance accordée à la *linguistique et la méthodologie juridiques*. L'objectif est de familiariser le lecteur avec la façon de s'exprimer et de réfléchir du juriste. L'accent est notamment mis sur l'importance de l'exactitude du vocabulaire et de la rectitude du raisonnement juridiques : de nombreuses pages sont ainsi consacrées au syllogisme juridique ou au contrôle de proportionnalité, illustrations à l'appui. La méthodologie des exercices universitaires est également expliquée par l'exemple, trois d'entre eux (commentaire d'arrêt, dissertation et consultation) consacrés à une même situation juridique étant expliqués et corrigés.

Quelle vision du droit l'ouvrage promeut-il ?

Le lecteur se fera son idée, mais j'espère avant tout avoir défendu une vision incarnée et décroisée ! *Incarnée* car je mets en pleine lumière l'importance cruciale de l'interprète dans la pratique du droit français, qu'il soit juge ou membre de la doctrine. C'est lui qui donne vie et actualise le message porté par la norme préexistante : il a le dernier mot et donc le premier rôle dans la pratique du droit. Ce constat conduit nécessairement à une vision *décroisée*, car il relativise la distinction faite classiquement entre la tradition civiliste romano-germanique et celle de *common law*, ce qui rend pertinents quelques incursions dans des systèmes mixtes comme le droit québécois et quelques parallèles avec des positions défendues en *common law* sur le rôle de la jurisprudence ou la théorie de l'interprétation. Sans doute ai-je également véhiculé, de manière tantôt exprimée tantôt subliminale, une image *relative* du droit, qui ne tend à aucun absolu de vérité ou de justice mais simplement à apaiser la société ou à mettre fin à un différend là où la raison des protagonistes n'a pas suffi.

Mots clés :

GENERALITES * Doctrine juridique * Science juridique * Droit * Découverte * Ouvrage